

**23030 - Autres actions spécifiques
dépendance personnes âgées**

**230 - Accompagnement des personnes âgées -
Propositions financières - Budget primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/068

Service Chef de file :

F - Mission autonomie

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une politique de l'autonomie proche de chacun, c'est être présent aux côtés des usagers et des acteurs locaux pour les accueillir, les aider et soutenir leurs initiatives.

Cette politique comprend le soutien aux structures d'accueil des publics, et le soutien à des actions de prévention de la perte d'autonomie. En lien avec la démarche de Silver développement, le soutien à des structures, associations et projets concourant aux axes de la politique de l'autonomie est également proposé. Cet accompagnement se déploie en territoire, en lien avec les partenaires.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'inscription des crédits correspondant à la politique d'accompagnement des personnes âgées.

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	23020	F	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	117 900,00	117 900,00
D	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	138 226,00	151 226,00
D	23040	F	Conférence des financeurs	2 010 508,00	2 516 265,00
D	23050	F	Silver Développement	30 000,00	110 000,00
			TOTAL	2 296 634,00	2 895 391,00

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	23040	F	Conférence des financeurs	1 500 000,00	1 545 000,00
			TOTAL	1 500 000,00	1 545 000,00

Accueil et information des usagers

Le Département souhaite favoriser la proximité et l'accessibilité de l'accueil des personnes âgées. Il est proposé que cet accueil inconditionnel en territoire soit assuré par les UTAMS et les centres médico-sociaux. Le soutien aux CLIC s'inscrit dans cette démarche d'accueil.

Il est proposé que l'accueil téléphonique ainsi qu'un accueil physique restent assurés à la Maison de l'autonomie à Strasbourg. Il est proposé que la démarche d'amélioration qualitative de cet accueil se poursuive, avec une attention particulière portée à l'accueil téléphonique.

A la suite des manifestations organisées à l'occasion des 10 ans de la MDPH, et pour répondre à sa mission d'information et de sensibilisation du public, la MDPH organise, depuis l'autonomie 2016 un certain nombre d'actions en direction du grand public et des professionnels.

Il est proposé de pérenniser cette programmation annuelle de manifestations, largement ouverte aux partenariats, qui rassemble, sous l'appellation des « Rendez-vous de l'autonomie » divers événements visant à mieux faire connaître la perte d'autonomie (handicap et vieillissement) et ses enjeux, au grand public ainsi qu'aux partenaires.

Depuis 2018, cette programmation est déclinée en territoire.

Pour la saison 2018 - 2019, les thématiques suivantes sont proposées :

- information sur la télémédecine ;
- diverses manifestations autour de l'autisme ;
- vie intime affective et sexuelle ;
- journée sur l'emploi et le handicap ;
- Journée portes ouvertes de la MDPH, sur l'alternance et le handicap ;
- journée du droit de vote des personnes en perte d'autonomie ;
- participation à diverses manifestations : journée handicaps rares, journées des DYS, festival Charivari, journée ESEIS sur les métiers du social.

Le Mois des aidants regroupant diverses manifestations organisées dans tout le Bas-Rhin durant le mois d'octobre, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Accompagnement des situations individuelles et coordination des acteurs

Les MAIA, présentes sur les secteurs de Saverne, Haguenau, Molsheim et Sélestat, ont la double mission d'accompagner les situations individuelles les plus complexes et d'améliorer, structurellement, l'offre de prise en charge sur les territoires, via le déploiement d'un « guichet intégré ».

L'année 2018 a vu la mise en place de la MAIA EMS, rattachée administrativement et budgétairement à la collectivité départementale, et co-portée avec la Ville de Strasbourg via une convention de partenariat qui pose les modalités de coordination et de collaboration entre les différents acteurs et services impliqués (rapport CD n°2018/045).

Un projet d'articulation de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), portée par le Réseau d'Appui aux Généralistes (RAG), avec les MAIA existantes est en cours de construction pour garantir une coordination efficiente de l'ensemble des acteurs.

Développer une politique de prévention et d'adaptation des territoires au vieillissement

La prévention de la perte d'autonomie constitue un autre axe fort de développement d'une politique de l'autonomie tournée vers l'avenir pour permettre à chacun de vivre le plus longtemps possible de façon autonome. Ce travail de prévention est réalisé en étroite collaboration avec les territoires pour garantir un maillage qualitatif complet des actions de prévention et n'oublier personne.

Se tourner vers l'avenir, c'est également promouvoir et accompagner l'innovation. Celle-ci doit permettre de trouver les nouvelles réponses aux défis posés par l'avancée en âge de la population, et faciliter la nécessaire adaptation de l'ensemble de la société à ces changements. Le Silver développement accompagne la prise de conscience des élus et des décideurs, pour impulser une dynamique territoriale porteuse de développement et d'innovation. La démarche « Innov'Age » vise à mobiliser les forces vives locales pour co-construire des territoires adaptés. Concrètement, le Département propose à ses partenaires d'articuler, via les contrats départementaux, la stratégie de prévention et d'aide aux aidants portée par la Conférence des Financeurs, et ses orientations en matière de subventionnement.

Enfin, accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une politique de l'autonomie responsable et efficace, c'est s'appuyer sur les usagers pour définir les orientations et co-construire les projets.

Installé le 10 mars 2017, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Bas-Rhin permet de renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l'élaboration et au suivi des politiques publiques du champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le CDCA du Bas-Rhin est constitué de quatre commissions transversales (« Prévention », « Habitat », « Qualité-Ethique », « Information-Communication »), de quatre commissions spécialisées « personnes âgées » (« Vie à domicile et Hébergement », « Ressources », « Fin de vie », « Vie sociale et Animation ») et de deux commissions spécialisées « personnes en situation de handicap », (« Accompagnement des PH en milieu ordinaire », « Accompagnement des PH en établissements et services »).

En 2018, les membres des commissions ont mis en place des conférences-débats (« Personnes Handicapées Vieillissantes », « Aidants Familiaux et Habitat Partagé ») et poursuivront ces initiatives en 2019. Par ailleurs, des outils et supports à destination des usagers sont en cours de réalisation et seront proposés en 2019.

Mode d'action 23020 : Dotations aux CLIC

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	23020	F	Dotations aux centres locaux d'information et de coordination	117 900,00	117 900,00

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux Départements. Les CLIC visent à dispenser de l'information aux personnes âgées et à faciliter leurs démarches. Les trois CLIC de la Ville de Strasbourg ont été labellisés par une décision conjointe de la Préfecture et du Conseil Départemental qui a pris effet le 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 15 ans. Une convention conclue en 2006 entre la Ville de Strasbourg et le Département prévoit que le crédit d'un montant de 117 900 € versé par l'Etat au Département et affecté à cette politique est attribué annuellement aux trois CLIC de la Ville de Strasbourg.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 des crédits à hauteur de 117 900 € et d'attribuer cette subvention d'un montant de 117 900€ à la Ville de Strasbourg, conformément à la convention en vigueur.

Mode d'action 23030 : Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	138 226,00	151 226,00

La politique de subventionnement dans le champ de l'autonomie portée par le Département doit permettre de soutenir des actions, projets et structures qui participent à la mise en œuvre de la politique départementale et font levier sur les territoires.

En complément de ces propositions, le CDCA réuni en séance plénière, a fait la demande de pouvoir bénéficier d'une enveloppe permettant de couvrir les frais de déplacement, selon les modalités usuelles de remboursement en vigueur au Département, et les honoraires de consulting des experts intervenant dans la conception des supports de communication et dans l'organisation des événements thématiques. Il est proposé de décider de consacrer une enveloppe d'un montant de 15 000 € pour le fonctionnement du CDCA.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2019 des crédits à hauteur de 151 226 € pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de subventionnement dans le champ de l'autonomie.

Il est proposé qu'une réflexion soit engagée en 2019 pour redéfinir les critères d'attribution de ces crédits, notamment pour les subventions, en cohérence avec les axes de la politique de l'autonomie du Département et les orientations du futur schéma autonomie.

Mode d'action 23040 : Conférence des financeurs

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	23040	F	Conférence des financeurs	1 500 000,00	1 545 000,00

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	23040	F	Conférence des financeurs	2 010 508,00	2 516 265,00

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie réunit autour du Département l'ensemble des partenaires du champ de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette conférence doit identifier, à partir d'un diagnostic des besoins des personnes âgées et de l'offre existante, les besoins non couverts ou non financés sur le territoire afin de définir une politique commune de prévention à l'échelle du département. Pour mettre en œuvre ses objectifs, la Conférence des Financeurs dispose d'un concours annuel de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont la gestion est confiée au Département.

Pour l'année 2018, la Conférence des Financeurs a proposé de soutenir 56 projets et actions de prévention pour un montant total de 1 489 221 €.

Le montant attribué en 2018 pour le forfait autonomie des 11 résidences autonomie concernées à Strasbourg, Bischheim, Lingolsheim, Sélestat, Wissembourg et Haguenau s'est élevé à 314 640 €.

Au vu du concours 2018 accordé par la CNSA à la Conférence des financeurs du Bas-Rhin (2 521 353,34 €), 717 492,34 € du concours 2017 n'ont pas été utilisés. Pour l'année 2019, les crédits versés par la CNSA au Département pour le compte de la Conférence des Financeurs seront déduits de cette somme non utilisée, ce qui explique la baisse constatée de recettes.

Les travaux de la Conférence des Financeurs se poursuivent avec l'amélioration et la mise à jour du diagnostic des besoins des personnes âgées sur le territoire et de l'identification des priorités d'actions.

Il est proposé que les concours 2019 permettent de renforcer la politique de prévention autour notamment du financement d'aides techniques individuelles et d'actions de prévention.

À partir des orientations stratégiques qui auront été travaillées et proposées par la Conférence des Financeurs, de nouveaux projets pourront être soutenus, avec une volonté des membres de promouvoir les projets innovants et les initiatives locales. Ces travaux continueront à être menés en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'assurer un maillage territorial de l'offre de prévention.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 des crédits à hauteur de 1 545 000 € en recettes et 2 516 265 € en dépenses pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de prévention, en lien avec la Conférence des financeurs.

Mode d'action 23050 : Silver développement

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	23050	F	Silver Développement	30 000,00	110 000,00

Les crédits proposés pour la poursuite de la démarche du Silver Développement visent à disposer d'un budget mobilisable de façon réactive afin de pouvoir amorcer et soutenir des projets nouveaux et innovants ayant un impact direct sur les usagers, seniors et aidants.

Ainsi, ce budget pourrait être mobilisé dans le cadre du Hacking silver camp organisé les 13 et 14 mars 2019.

Cette démarche vise à encourager les initiatives, les porteurs de projets et à stimuler l'innovation, en fédérant des acteurs d'horizon varié (entreprises, hôpitaux, associations, EHPAD, SAAD...) autour de l'enjeu majeur de l'avancée en âge. Cette démarche vise à apporter des nouvelles réponses aux territoires et aux habitants dans un contexte démographique inédit et dans un contexte social en évolution (désertification médicale, isolement des seniors, suppressions des services publics, épuisement des aidants, parcours résidentiel à diversifier, offres culturelles et touristiques à optimiser...).

Les résultats attendus de cette journée sont de partager les enjeux du vieillissement et les besoins des territoires et de faire émerger des idées pour des projets expérimentés, ainsi il est proposé un crédit d'un montant de 35 000 € dédié au soutien de l'expérimentation et du déploiement de nouvelles solutions.

Dans ce cadre, le Département s'est engagé financièrement à hauteur de 95 000 € (Commission Permanente du 19/02/2018), dont 45 000 € sont fléchés sont l'exercice 2019.

Ces dépenses seront compensées intégralement par un apport du FEDER.

De plus, le Département participe activement à un projet de coopération européen INTERREG « SENIOR ACTIV' », piloté par le Département de la Moselle. Des partenaires français, allemands, luxembourgeois et belges y participent avec pour objectif de mettre en place des actions transfrontalières pour améliorer l'accompagnement des seniors, anticiper et garantir un habitat adaptable et évolutif et soutenir la participation sociale et citoyenne des aînés.

Le Comité de Sélection du Programme INTERREG V-A Grande Région a approuvé ce projet « SENIOR ACTIV' » le 13 septembre 2018.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 des crédits à hauteur de 110 000 € en dépenses pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de silver développement.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 26 novembre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 230 – Accompagnement des personnes âgées, telles que proposées dans le présent rapport ;

- décide d'attribuer une subvention de 117 900 € à la Ville de Strasbourg pour le soutien à ses trois Centres Locaux d'Informations et de Coordination (CLIC) pour l'année 2019.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY